



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

DEC 2025 10 16 034

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Achat de fourniture de matériel informatique

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'équiper les postes de travail dans des délais très courts, avant l'arrivée des collaborateurs nouvellement embauchés ;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer le matériel défaillant au sein du service communication ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Micro Center est la mieux disante ;

VU le devis ci-après :

	Prix HT	Prix TTC
Micro Center	8 603,00 €	10 323,60 €

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre de l'entreprise Micro Center pour un montant de 8 603,00 € HT soit 10 323,60 € TTC.

Fait à Ornex, le 16 octobre 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Affiché le : 17 octobre 2025

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision